



ARRETE n° 25-DCL 2019 - 07 - 08 - 008
portant désignation de M. Nicolas REGNY, directeur de cabinet du préfet du Doubs
pour assurer la suppléance du préfet du Doubs
le jeudi 11 juillet 2019

Le Préfet du Doubs
Chevalier de l'ordre national du mérite

- Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- Vu** le décret du 28 juin 2017 portant nomination de M. Nicolas REGNY, sous-préfet, directeur du cabinet du préfet du Doubs ;
- Vu** le décret du 27 novembre 2014 portant nomination de M. Jean-Philippe SETBON, administrateur civil hors classe détaché en qualité de sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture du Doubs ;
- Vu** le décret du 24 septembre 2018 portant nomination de M. Joël MATHURIN, préfet du Doubs ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture

ARRETE

Article 1 : En raison de l'absence simultanée du Préfet du Doubs et du Secrétaire Général de la préfecture, la suppléance du préfet du Doubs sera assurée le jeudi 11 juillet 2019 de 6 h 30 à 20 heures par M. Nicolas REGNY, sous-préfet, directeur du cabinet du préfet du Doubs.

Pendant cette période, M. Nicolas REGNY exercera la plénitude des pouvoirs et des fonctions du Préfet du Doubs.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché, publié sur le site internet de la préfecture et, à titre de régularisation, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture ; il sera transmis à titre de notification à M. Nicolas REGNY.

Besançon, le - 8 JUL. 2019

Joël MATHURIN